

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 6 février 2023, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur le site Web de la Municipalité www.aston-jonction.ca

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1

François Page, siège 4

Saül Bergeron, siège 5

René St-Pierre, siège 6

M. Benoit Lussier et Mme Line Pellerin ne sont pas présents à la séance

M. François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2023-02-013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023.

4. COMITÉS ET INFORMATIONS

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Résolution pour les comptes payés et à payer de janvier 2023 et février 2023.
5.2. Demande de consentement municipal pour installation d'un nouveau poteau d'hydro.
5.3. Avis de motion et dépôt du projet de réglementation – Hébergement temporaire 201-2023.
5.4. Avis de motion et dépôt du projet de réglementation – Règlement de démolition 202-2023.
5.5. Résolution pour changement d'adresse du bâtiment municipal 235, rue Vigneault.
5.6. Offre de service de Techni-Consultant pour collaboration sur réfection et la rue Lemire, de Courval et 3e rang.
5.7. Détermination de la suppléance de la mairesse.

6. SECURITE PUBLIC ET SERVICES DE SECURITE INCENDIE DE BULSTRODE

- 6.1. Résolution – Schéma de couverture de risques, année 3, de la MRC de Nicolet-Yamaska.

7. VARIA

- 7.1. Permis de constructions du mois de janvier 2023
7.2. Visioconférence en direct sur Youtube, avis du public et avis du conseil.

8. PERIODE DE QUESTIONS

9. CLOTURE DE LA SEANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire,
appuyé par monsieur Saül Bergeron,
et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2023-02-014

3.1 - PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2023;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.



INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

M. Bergeron annonce le carnaval d'hiver le samedi 4 mars 2023 dès 14 heures. Il y aura une course de souffleuse et plusieurs activités sur les lieux tels que des feux d'artifices, une glissade, la patinoire et plus.

RIGIDBNY

La Régie des déchets a adopté une vision, soit pour améliorer le compostage dans les municipalités. Le dossier en analyse est toujours celui d'un sac mauve contenant le composte qui serait jeté directement dans le bac de poubelle et trié à l'usine pour être composté. Le plan d'avoir un centre à Bécancour est toujours d'actualité, mais il n'y a pas encore de décision officielle à ce sujet.

RISI

Il n'y a eu aucune nouveauté pour la régie incendie. Le registre des sorties des pompiers a été présenté.

BIBLIOTHÈQUE

À partir du 12 février au 25 février, il y a un grand concours pour visiter votre bibliothèque. Plus de 200 prix à gagner pour les 15 ans et plus. Le mois de février c'est le mois du livre coup de cœur, venez découvrir les coups de cœur de nos lecteurs.

CDÉ

Le comité de développement économique s'est réuni le 12 janvier afin de discuter principalement des décisions pour les achats restants avec la subvention de Nouveaux-Horizons.

Il y a maintenant des ordinateurs disponibles au dépanneur. Ces ordinateurs possèdent l'accès à l'internet et les citoyens peuvent les utiliser sur les heures d'ouverture du dépanneur.

M. Donald Martel est venu préparer un repas au p'tit café avec son équipe. C'est plus de 45 personnes qui ont pu savourer ce délice. Encore une fois, merci.

MADA

Il n'y a pas de nouveauté pour le moment.

MUNICIPALITÉ

Les comptes de taxations pour les contribuables seront envoyés d'ici le 14 février 2023. Les dates de paiements sont le 16 mars, le 14 juin et le 14 août. Il n'y a eu aucune vente pour taxes impayés cette année. (+ de 2 ans)

Il y a eu des rencontres avec Techni-consultant ce mois-ci afin de planifier et informer chaque personne sur le fonctionnement des prochaines étapes.

Il y aura maintenant des rencontres avec la gérance du dépanneur et le directeur général afin de lier les forces de chacun dans le but de favoriser et développer ce service.

ADMINISTRATION

2023-02-015

5.1 - COMPTES PAYES ET A PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYES

Date de facture	Fournisseur	Description	Montant	# chèque
01-01-2023	Réseau biblio	Renouvellement abonnement	36,76 \$	6954
01-01-2023	RISI de Bulstrode	1/4 paiement 2023	17 294,82 \$	6955
01-01-2023	RIGIDBNY, Déchets	2/12 paiement 2023	3 430,00 \$	6956
30-01-2023	MRC de Nicolet Yamaska	1/3 paiement quote-part (11,849,67\$) et 1/3 paiement quote-part spéciale (2,835,67)	14 685,34 \$	6957
30-01-2023	Vincent Labarre	Déneigement bureau municipal (Déc et Janv)	74,67 \$	6958
07-02-2023	R.P.M. Excavation	3/6 pmt Déneigement Chemins	7 655,45 \$	6959
01-02-2023	Canadien National (CN)	Entretien passages à niveau pour janvier et février	653,00 \$	6960
31-01-2023	Techni-consultant	Programme de gestion des actifs municipaux (sub.)	4 599,00 \$	6961
31-12-2022	FQM	Reddition PPA-CE et PPA-ES	153,25 \$	6962
04-01-2023	Energie et ressources naturelle	Avis de mutation	10,00 \$	6963
30-01-2023	Jessica Drolet	Remboursement Carte Cadeau	58,04 \$	6964
28-01-2023	François Noël	Salaires du 01-01-2023 au 28-01-2023	3 565,34 \$	6965
09-01-2023	ADMQ	Cotisation Adhésion membre	510,49 \$	6966
21-01-2023	François Noël	Achats bureau (79,27), sel (12,62) et cotisation CPA (1,138,50)	1,230.39 \$	6967
24-01-2023	CRSBP biblio	Contribution annuelle	3 670,70 \$	6968
31-01-2023	Megaburo	Copie couleur du 26-11-2022 au 25-01-2023 et NB du 25-12-2022 au 25-01-2023	129,96 \$	6969
31-01-2023	Buro pro citation	Papier journal et bureau + dépanneur (449,11) Livres pour biblio (176,03)	625,14 \$	6970
02-02-2023	Infotech	Contrat année et transport papeterie	2 638,04 \$	6971
TOTAL des chèques			60 928,50 \$	
Recurrent				
	Hydro-Québec	Éclairage public (au mois)	346,58 \$	Vir. banc.
	Hydro-Québec	Bureau municipal (aux 2 mois)		Vir. banc.
	Hydro-Québec	Loisirs d'Aston (au 2 mois)		Vir. banc.
	Hydro-Québec	Garage Municipal (au 2 mois)		Vir. banc.
	Poste Canada	Achat de timbre	317,34 \$	Vir. banc.
	Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. banc.
	Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. banc.
	Grenco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. banc.
	Suite microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Vir. banc.
	Banque Nationale	Paiement de l'emprunt	2 098,90 \$	Vir. banc.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2023-02-016

5.2 – DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL POUR INSTALLATION D'UN POTEAU D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les plans ont été fournis aux élus municipaux et à l'inspecteur municipal.

CONSIDÉRANT que ce poteau est pour offrir les services d'hydro Québec à une nouvelle construction sur le territoire d'Aston-Jonction.

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE le plan des travaux soit accepté et d'autoriser les travaux qui auront lieux en février 2023.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

→

5.3 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENTATION – HÉBERGEMENT TEMPORAIRES 201-2023.

Un avis de motion est donné par madame Liliane St-Hilaire qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement sur l'hébergement temporaires sera analysé pour adoption.

→

5.4 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÉGLEMENTATION – RÈGLEMENT DE DÉMOLITION 202-2023.

Un avis de motion est donné par monsieur René St-Pierre qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement sur le règlement de démolition sera analysé pour adoption.

2023-02-017

5.5 – RÉOLUTION POUR CHANGEMENT D'ADRESSE DU BÂTIMENT MUNICIPAL 235, RUE VIGNEAULT.

CONSIDÉRANT que le dépanneur et le p'tit café sont dans le même bâtiment

CONSIDÉRANT que les activités du dépanneur sont pour la vente et que les activités pour le p'tit café sont pour la consommation.

CONSIDÉRANT que les activités devraient être identifiés distinctement pour le bâtiment afin de bien délimiter les secteurs relatifs aux demandes de permis.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QU'il devrait y une séparation des adresses pour le bâtiment 235, rue Vigneault. L'adresse 235A serait pour la porte du dépanneur et l'adresse 235b serait pour la porte distincte du p'tit café.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2023-02-018

5.6 – OFFRE DE SERVICE DE TECHNI-CONSULTANT POUR COLLABORATION SUR RÉFECTION ET LA RUE LEMIRE, DE COURVAL ET 3E RANG.

CONSIDÉRANT qu'une demande de service a été envoyée à l'entreprise Techni-Consultant dans le but d'obtenir de l'assistance pour le projet du pavage de la rue Lemire, de la rue De Courval ainsi que pour terminer la subvention de la TECQ sur le 3^e rang.

CONSIDÉRANT que l'offre de service a été présentée aux membres du conseil et que tous s'en déclarent satisfait.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE L'offre de services professionnels reçu au montant de 5,900\$ plus les taxes applicables soit accepté par le conseil.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2023-02-019

5.7 - DÉTERMINATION DE LA SUPPLÉANCE DE LA MAIRESSE.

Tableaux des périodes de chacun des conseillers (ères) en tant que maire(esse) suppléant(e)

Noms	Mois de suppléance
Liliane St-Hilaire	Janvier, février
Benoit Lussier	Mars, avril
Line Pellerin	Mai, juin
François Page	Juillet, août
Saül Bergeron	Septembre, octobre
René St-Pierre	Novembre, décembre

2023-02-020

6.1 – RÉOLUTION – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, ANNÉE 3, DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 27 avril 2012 et est entré en vigueur le 21 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE le schéma doit être révisé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un schéma révisé de la 3^e année, faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15 de la loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions contenues au schéma révisé, année 3;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi* précitée, les municipalités doivent adopter une résolution afin de signifier leur acceptation du schéma révisé année 3 ainsi que leur engagement à le respecter et à le réaliser;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction dépose le contenu du schéma révisé de l'année 3 de couverture de risques de la MRC de Nicolet-Yamaska et s'engage à respecter et à réaliser le plan de mise en œuvre applicable à son territoire.



7.1 - VARIA PERMIS DE CONSTRUCTION

Pour le mois de janvier, il y a eu l'émission de quatre permis pour une valeur totale de travaux de 502,900\$.



7.2 – VISIOCONFÉRENCE EN DIRECT SUR YOUTUBE, AVIS DU PUBLIC ET AVIS DU CONSEIL.

Les conseillers désirent demander l'avis du public avant de retirer les vidéos en direct sur Youtube. Il y aurait toujours la version audio qui serait disponible.

PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question de citoyen.

2023-02-021

CLOTURE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 20h 04.

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier